

SESSION EXTRAORDINAIRE

~~~~~

**REUNION DU MARDI 23 MAI 2017**

~~~~~

L'an deux mil dix-sept, le vingt trois mai à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **19 mai 2017**.

Présents : Mesdames Elodie **CAILLAUD**, Valérie **BLANC-MONTUS**, Chantal **LE GARREC**, Diane **DE BARROS**, Sandra **PIERRE** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Alain **BÉNÉTEAU**, Stéphane **BEILVERT**, Christophe **VANWALLEGHEM**, Alain **BELLOUARD**, Hervé **LORIOUX**, Gérard **DANIEL**, Gérard **FAVRE**, Maurice **DEBÈGUE** et Frédéric **FRANÇOIS**.

Absents excusés : Madame Karine **DUPRAZ** (*pouvoir donné à M. Sylvain **FAGOT***) et Monsieur Christophe **BOUCARD** (*pouvoir donné à Mme Diane **DE BARROS***).

Absentes non excusées : Mesdames Céline **ANGOT** (*pas de pouvoir*) et Stéphanie **ROBERT** (*pas de pouvoir*).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur Stéphane **BEILVERT** a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **12 mai 2017**, celui-ci n'ayant pas encore été rédigé en raison des réunions successives.

Ensuite, Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Ligne de trésorerie – emprunt.

ORDRE DU JOUR

Ligne de trésorerie - emprunt: Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du retard important pris dans l'achèvement des travaux de la salle polyvalente « La Passerelle », les subventions escomptées n'ont pas pu être versées et, afin de pré-financer le montant de l'attribution du FCTVA à venir, ce qui pénalise la commune au niveau de sa trésorerie, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de souscrire une ligne de trésorerie.

Délibération
n° 2017/28

Il présente une offre du Crédit Agricole dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

• montant	→	650 000,00 €,
• durée de remboursement	→	24 mois,
• taux	→	0,61 %,
• périodicité de remboursement	→	trimestrielle.

.../...

.../...

Après discussion, le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour**) autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions s'y rapportant.

1 délibération a été prise (*n° 2017/28*) à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 49.

Ont signé au registre les membres présents.

Sylvain FAGOT	Maire	
Céline ANGOT	Conseillère Municipale	<i>Absente non excusée</i>
Stéphane BEILVERT	Adjoint / Secrétaire de séance	
Alain BELLOUARD	Adjoint	
Alain BENETEAU	Adjoint	
Valérie BLANC-MONTUS	Conseillère Municipale déléguée	
Christophe BOUCARD	Conseiller Municipal	<i>Absent excusé</i>
Elodie CAILLAUD	Conseillère Municipale déléguée	
Gérard DANIEL	Conseiller Municipal	
Diane DE BARROS	Conseillère Municipale	
Maurice DEBEGUE	Conseiller Municipal	
Karine DUPRAZ	Adjointe	<i>Absente excusée</i>
Gérard FAVRE	Conseiller Municipal	
Frédéric FRANÇOIS	Conseiller Municipal	
Chantal LE GARREC	Conseillère Municipale déléguée	
Hervé LORIOUX	Conseiller Municipal	
Sandra PIERRE	Conseillère municipale	
Stéphanie ROBERT	Conseillère municipale	<i>Absente non excusée</i>
Christophe VANWALLEGHEM	Conseiller Municipal délégué	